

TV07 : La Web TV 100% Ardèche  
17 rue Vincent d'Inde  
07250 Le Pouzin

### **Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 16/05/2018**

Le 16/05/2018 à midi, les fondateurs de l'association TV07 se sont réunis en assemblée générale constitutive au Restaurant de la Maison de Nany à Joyeuse (07).

Sont Présents :

*Guillaume Sartre, Le Pouzin*  
*Franck Valentin, Chassiers*  
*Nathalie Liozon, Le Pouzin*  
*Sylvain Avellaneda, Chambonas*  
*Rémi Veau, Aubenas*  
*Karen Boiron, Aubenas*

L'assemblée générale désigne Guillaume Sartre en qualité de président de séance et *Franck Valentin* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée :

- Tarif de la cotisation : 15euros pour les membres fondateurs et les adhérents; A partir de 20euros ou plus pour les membres bienfaiteurs.
- Les futures projets de TV07 : tournage pour l'Ardèche Aluna Festival, reprise de la saison 2 des émissions de cuisine, reportages divers...
- Création de Polo TV07 pour l'Ardèche Aluna Festival
- Changement de formule du forfait Internet : Le tarif jusqu'a présent était de 178euros, nous allons choisir de partir pour cette année sur une formule à 76,74 euros.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération** : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération** : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau :

- Sartre Guillaume en tant que Président
- Avellaneda Sylvain en tant que Trésorier
- Valentin Franck en tant que Secrétaire
- Nathalie Liozon en tant que Membre du Bureau
- Rémi Veau en tant que Membre du Bureau
- Karen Boiron en tant que Membre du Bureau

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en mai 2019.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

**Signature**

*Guillaume Sartre*  
*Président de TV07*